



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déménagement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INDYEU Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Vito DI RUPO

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équipements communautaires
loisir
activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
habitat ou équipements communautaires
loisir
activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III) :
habitat ou équipements communautaires
loisir
activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant
adjugé ou en construction
à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant
adjugé ou en construction
à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (Ia)
Prévention éloignée (Ib)
Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)
Navigable
Stérile
Zone de balnéaire
Point ou zone de balnéaire
Zone amont de balnéaire (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Natura 2000

Limite naturelle :
●●●●● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2004)
Les zones ou affectations des différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour entraîner des projections quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/01/2005)
40/1 Limite de planche IGN (1:10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes méthodes.
Autorisation de reproduction : convention TS 63394

Origine des données cartographiques : ARW DGRNE - ARW DGATLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

